

DG- 2020-007

Date : le 18 mars 2020

AUTORISATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE en vertu de l'article 299 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires

**Objet de la demande : RÉFECTION DES TOITURES SECTEUR GYMNASE
PAVILLON POUPORE – FORT-COULONGE MDB-011H**

CONSIDÉRANT l'allocation reçue du Ministère dans le cadre de la mesure 50621 « Maintien des bâtiments » pour l'année financière 2019-2020 ;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire a procédé à un appel d'offres public le 7 février 2020 et que l'ouverture des offres de service a eu lieu le 11 mars 2020 à 14 h ;

CONSIDÉRANT que nous avons reçu deux soumissions conformes ;
2750

CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte Robert Ledoux d'accepter la plus basse soumission conforme ;

Entreprises	Adresses	Coûts (avant taxes)
11456253 Canada Inc. (Toiture Audet)	40, rue Adrien-Robert Suite 6, Gatineau QC J8Y 3S2	208 500,00 \$
Morin Isolation & Toitures Liée	55, rue Breadner, Gatineau QC J8Y 2L7	226 960,00 \$

**Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais
En vertu des mesures transitoires du projet de loi 40, article 299**

Autorisation du directeur général

Le directeur général autorise :

L'octroi du contrat de construction au plus bas soumissionnaire conforme, soit à :
11456253 Canada Inc. (Toiture Audet), 40, rue Adrien-Robert Suite 6, Gatineau QC J8Y 3S2

Au montant de :
Deux cent huit mille cinq cents dollars (208 500,00 \$) excluant les taxes.



Denis Rossignol, directeur général

2 avril 2020

Date

Attestation de l'analyse et de la recommandation

Responsable : Charles Pétrin
Fonction : Directeur du Service des ressources matérielles et technologiques

A. Respect des encadrements

Le directeur du Service des ressources matérielles et technologiques atteste que la présente demande respecte en tout point :

- la Politique d'achat RM-01.00 de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais ;
- la *Loi sur les contrats des organismes publics* C-65.1 ;
- le *Règlement sur les contrats de construction des organismes publics* C-65.1, r.5;
- les conditions d'admissibilité prescrites par les documents d'appel d'offres

B. Recommandation du directeur

En vertu des considérants ci-haut, le directeur du Service des ressources matérielles et technologiques recommande :

- que l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à **11456253 Canada Inc. (Toiture Audet)** ;
- que la signature du contrat soit faite par monsieur Denis Rossignol en sa qualité de directeur général conformément à l'article 299 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*.



Charles Pétrin, directeur



Date